

Message aux Libérés

Vous avez votre destin entre vos mains !

D'un échange que j'ai eu avec le ministère de la justice, il ressort que ce dernier n'a plus d'autre argument à nous opposer que celui-ci : « La Cour européenne a déjà eu l'occasion de reconnaître la conformité au droit de l'Union européenne de notre régime de protection sociale obligatoire et de juger que les caisses de sécurité sociale ne sont pas soumises au droit de la concurrence. »

Il se trouve que la vérité est exactement contraire. Le 16 décembre 1999, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) a condamné la République française (affaire C-239/98) pour ne pas se conformer aux directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE et pour ne pas les avoir transposées complètement dans le droit national.

Si notre régime de protection sociale obligatoire était conforme aux dispositions européennes, la Cour de justice n'aurait pas condamné la France. Et si les caisses de sécurité sociale n'étaient pas obligées de se conformer aux règles de concurrence, la Cour n'aurait pas condamné la France à les appliquer.

J'ai donc écrit à M. Emmanuel Macron, président de la République, en lui demandant « de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que l'arrêt du 16 décembre 1999 trouve pleine application et que cesse la situation de non-droit dans laquelle notre pays est plongé, au mépris de ses engagements européens et nationaux ».

Je demande à chacun d'entre vous de diffuser cette lettre aux élus de votre région, en leur demandant d'appuyer cette demande auprès du président de la République.

Chacun de vous désire profondément en finir avec ce conflit qui n'aurait jamais dû avoir lieu, puisque le droit était de notre côté dès le début. Le moment est venu de remporter définitivement la victoire.

Claude Reichman